
Discours du représentant Brival, en mission dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne, qu'il avait prononcé dans le Temple de la Raison de Tulle, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Jacques Brival

Citer ce document / Cite this document :

Brival Jacques. Discours du représentant Brival, en mission dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne, qu'il avait prononcé dans le Temple de la Raison de Tulle, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 114-115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35658_t2_0114_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

28

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 14 de ce mois.

La rédaction en est adoptée (1).

29

Un autre secrétaire lit le procès-verbal de la séance d'avant-hier.

La rédaction en est adoptée (2).

30

Le citoyen Brival, représentant du Peuple dans les départemens de la Corrèze et de la Haute-Vienne, envoie des exemplaires imprimés de ses discours, adresses et arrêtés relatifs à sa mission (3).

Insertion au bulletin (4), et renvoi au comité de salut public (5).

[Discours prononcé dans le Temple de la Raison de Tulle, par Brival; 10 niv. II] (6)

Citoyens,

Ne croyez pas qu'en montant à cette tribune, je vienne braver les opinions religieuses; cette chaire fût souvent occupée par des hommes éloquens et vertueux (a), et je ne la souillerai pas par des propos contre les morts dont je ne réveillerai jamais les cendres; mais je dirai avec celui qui par ses ouvrages a été le héros de la révolution, je dirai avec Jean-Jacques que toutes les fois qu'on y a publié l'évangile dans toute sa pureté (b), on y donnoit des leçons de morale et de sagesse; que toutes les fois qu'on y débitoit des momeries, que les orateurs se dégradent au point de se rendre les panégyristes du despotisme et de l'esclavage, on y commettoit un crime; je dirai que tous ceux qui, comme des acteurs du théâtre nous y ont débité ce qu'ils ne pensoient pas, et ce qui n'étoit pas le fruit de leur génie, étoient des perfides ou des plagiaires, et qu'ils ne méritoient que du mépris; mais je dis ici que si l'Être suprême veut un culte, celui qui s'allie le mieux avec les vertus républicaines doit être le nôtre; je n'en désigne aucun. A Rome, à Athènes, à Carthage les hommes étoient payens, et toujours républicains; en Suisse les républicains sont catholiques ou protestans, en France on sera ce qu'on

(1) P.V., XXIX, 65.

(2) P.V., XXIX, 65.

(3) P.V., XXIX, 66. Brival étoit en mission auprès de la manufacture d'armes de Tulle.

(4) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^l).

(5) Le C. de S.P. l'en remercie à la même date (Cf. AULARD, *Recueil des Actes...*, IX, 683 et X, 126).

(6) « A l'occasion du mariage du cⁿ Jumel, cidev^t vicaire épiscopal, connu à Tulle sous le nom de Père Duchêne ». Broch. in-8°, 6 p. (ADXVIII^c 270, n° 28). Notes du texte : a) Les Mascarons, les Guédons, etc...; b) Rousseau dit dans ses œuvres que la sublimité de l'Évangile l'étonne; c) Je ne parlerai pas ici de ces prêtres intriguans, de ces égoïstes; ils ne méritent que nos mépris; d) La Bastille; e) Il a déclaré publiquement à la Société et au Département que jusques à ce jour, il n'avoit prêché que des erreurs dans la chaire qu'il appelloit vérité. »

voudra, pourvu qu'on ne cesse d'être républicains; faisons à cet égard ce qui convient à nos goûts, mais ne soyons jamais ingrats envers ceux qui continuellement en bute aux sarcasmes, aux plaisanteries et aux dangers, sauvèrent la Constitution en éclairant le peuple, et nous ont amené à ce point où, prenant la raison pour guide, ils nous ont mis en état de nous passer d'eux; c'est avec leur secours qu'il nous a été permis d'élever un temple à cette divinité, de voir par ses yeux, d'agir par ses conseils, d'envisager la nature dans toute sa simplicité, de suivre ses doux penchans et de nous livrer à ses attraits (c).

Puis que cette divinité nous a appris que les sermens, que les vœux contre nature sont criminels et que nous savons tous que celui qui est coupable, parce qu'il jure de commettre un crime, commet un nouveau crime en l'exécutant; rendons hommage à ce citoyen qui longtemps enchaîné par un serment criminel dans les liens de l'abstinence, auroit souvent occasionné des fêtes à Gènes ou à Venise, s'il en eût été le Doge, et répandra bientôt dans le sein de notre concitoyenne le fruit de tant de privation.

Citoyens, c'est dans l'enceinte de cette cité à jamais célèbre, de cette cité qui fût le berceau de la liberté et le tombeau des tyrans, que Jumel a pris naissance; c'est là que cet homme, après avoir contribué à abattre l'édifice que le despotisme éleva au milieu de Paris (d), pour, du haut de ses tours, étendre ses chaînes sur toute la surface de la France; qu'après avoir éclairé un million d'hommes par ses discours révolutionnaires et patriotiques, cet autre Hebert, ce citoyen qui n'a d'autre patrie que la terre, d'autre héros que le genre humain, après avoir purgé son pays des monstres qui l'infectoient, nouvel Hercule, forma le projet de parcourir la terre, de porter au loin son courageux patriotisme, son talent et sa vertu : Félicitons-nous, citoyens, de ce que les montagnes qui nous entourent sont le terme où ce fils d'Alcmène pose les colonnes qui doivent fixer le terme de ses exploits.

Citoyens, si jamais j'ai été assez heureux pour faire quelque chose pour cette ville, l'arrivée du Père Duchêne au milieu de nous, le glorieux et utile séjour qu'il y a fait malgré la noire calomnie qui poursuivoit ses pas, doivent compter pour beaucoup. Il fait plus ce Nestor moderne, non content de détruire les préjugés par ses discours et par ses écrits, il vous prouve que, si l'exemple d'un prédicateur fit perdre quelque fois le fruit du sermon, celui d'un bon apôtre, comme lui, corrobore de plus en plus le fruit de ses discours.

Il faisoit plus, citoyens, ce philosophe nouveau, pour détruire à la fois tous les préjugés de l'un et l'autre sexe, il vouloit faire jouir une jeune Anachorète du fruit des maximes qu'il ne cessoit de répandre; mais alors consultant plus le bien qu'il pouvoit faire dans l'opinion publique, que le sentiment qui l'animoit, il présentoit son cœur et sa main à une victime à peine décloîtrée et qui meurt de regret de l'avoir rebuté.

Si certains obstacles empêchoient alors cette réunion doublement philosophique, le public ne lui en est pas moins redevable de son zèle et de son ardeur.

Rendu à lui-même par les circonstances, ce citoyen, totalement maître de son cœur et de sa main, vient de les donner sous les auspices

de la déesse de la raison à une de ces patriotes formées à l'époque de la révolution. Il sera genre d'un père et d'une mère qui nous sont chers; il aura pour frères deux défenseurs de la patrie, et qui ont versé leur sang pour elle; il trouvera encore dans cette famille un de ces cyclopes qui ne cesse de se rendre utile en forgeant les instrumens de carnage et de mort contre les tyrans et tous nos ennemis.

Souviens-toi, nouvel époux, notre concitoyen, notre ami, notre frère, que si souvent tu a prêché contre ta façon de penser (e), d'impérieuses circonstances t'y obligeoient. N'oublie jamais que tu as abjuré pour toujours le charlatanisme, et sache enfin que vingt ans de mensonge ne peuvent être réparés, suivant les lois du Talion, que par vingt ans de vérité.

Et toi sur qui se sont fixé en dernière analyse les regards et les tendres vœux de ce philosophe moderne, jouis long-temps de ton bonheur, goûte à long trait les plaisirs délicieux qui t'attendent dans les savoureuses étreintes que les démons de l'ancien régime ne sauroient enchaîner.

Déesse de la raison, divinité sacrée, toi qui a détruit dans 24 heures le préjugé de 18 siècles, seconde nos efforts, ne laisse plus obscurcir notre horizon, entretiens dans les cœurs des tendres époux que tu vois à tes pieds, l'amour, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, et puis que l'aigle guerrière n'enfanta jamais la timide colombe, fais qu'ils nous donnent promptement des descendans, qui, élevés dans les principes du père et des ayeux, serviront toujours la patrie, par leur courage, par leur plume, par leurs paroles, par leur action, par leur vertu; c'est ce que je vous souhaite, sous les auspices de la divinité que nous célébrons.

31

MERLIN (de Thionville). Je prie la Convention d'entendre la lecture d'une adresse de la commune de Thionville; elle envoie dix décorations militaires, et autant de brevets, pour les déposer sur le bureau de la Convention. (1)

[Thionville, s.d.] (2)

« Amour de la patrie, haine aux tyrans.

Un décret vient de faire mention honorable des dons que nous nous sommes empressés de faire à la patrie.

Il est doux pour nous que nos législateurs aient approuvé notre conduite. Nous jurons qu'elle sera toujours digne d'eux et de nous, que nos fortunes et nos vies sont à la Patrie, et que nous périrons sous nos ruines plutôt que de courber la tête sous le joug du despotisme (3) ».

A. KLEFFERD, BURIET (*agent nat. provisoire*),
FROBST (*maire*) [et 22 signatures].

Mention honorable, insertion au bulletin. (4)

(1) *Mon.*, XIX, 163.

(2) C 288, pl. 886, p. 8.

(3) *P.V.*, XXIX, 66 et 105; *Mon.*, XIX, 163. Mention dans *J. Lois*, n° 468, p. 3.

(4) *Bⁱⁿ*, 19 niv. (suppl^t). Thionville est orthographiée Nicouville.

32

Le citoyen Guimberteau, représentant du Peuple dans la quinzième division, donne avis qu'il a fait mettre à la messagerie de Tours deux poinçons, contenant 837 marcs d'argenterie conquise par les sans-culottes des communes du district de Chinon sur le fanatisme et la superstition. Il joint à cet envoi qui doit être porté directement à la monnaie de Paris, 19 croix dites de Saint-Louis, que l'agent national de ce même district vient de lui faire passer. (1)

Insertion au bulletin (2), renvoi à la commission des dépêches.

33

Le citoyen Letourneur, de la Sarthe, membre de la Convention, offre à la Patrie, pour les frais de la guerre, au nom d'un citoyen [d'Alençon] qui désire rester inconnu, savoir 102 l. en argent, pour échanger contre des assignats, et 26 l. 14 s. en pur don (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

34

Les officiers municipaux de la commune de Moiremont, district de Montagne-sur-Aisne, département de la Marne, écrivent à la Convention pour lui annoncer la fête civique qui a été célébrée dans leur temple de la Raison, en l'honneur de la victoire remportée sur l'infâme Toulon. Là, sur l'autel de la Patrie, s'est ouverte une souscription pour ses défenseurs: elle a produit 98 l. 10 s. en assignats, 2 l. 11 s. en numéraire, une boucle d'argent et 2 écussons en cuivre, portant les armoiries du ci-devant tyran (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi à la commission des dépêches.

35

Boisset, représentant du peuple dans les départemens méridionaux, envoie un don patriotique fait par le citoyen Renaud aîné, maire de Lodève, consistant en une reconnaissance de 1,000 l. qu'il a versées dans l'emprunt volontaire; plus, un mandat de 1278 l. tiré par l'administration du district sur son trésorier; le tout destiné aux frais de la guerre (7).

Mention honorable et insertion au bulletin (8).

(1) *P.V.*, XXIX, 66 et 105.

(2) *Bⁱⁿ*, 20 niv. (2^e suppl^t). Rien dans AULARD.

(3) *P.V.*, XXIX, 66 et 105. Minute du décret signée Letourneur (C 287, pl. 855, p. 1).

(4) Rien au *Bⁱⁿ*.

(5) *P.V.*, XXIX, 67 et 105.

(6) *Bⁱⁿ*, 20 niv. (1^{er} suppl^t).

(7) *P.V.*, XXIX, 67 et 105.

(8) *Bⁱⁿ*, 20 niv. (1^{er} suppl^t). *Ruand* au lieu de Renaud.